

## **SEMAINE DES DYS EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE**

**Quelles démarches pour la mise en  
place des adaptations à l'école ? PAI,  
PPRE, PAP, PPS...**

**Emmanuelle Galliet, enseignante  
spécialisée**

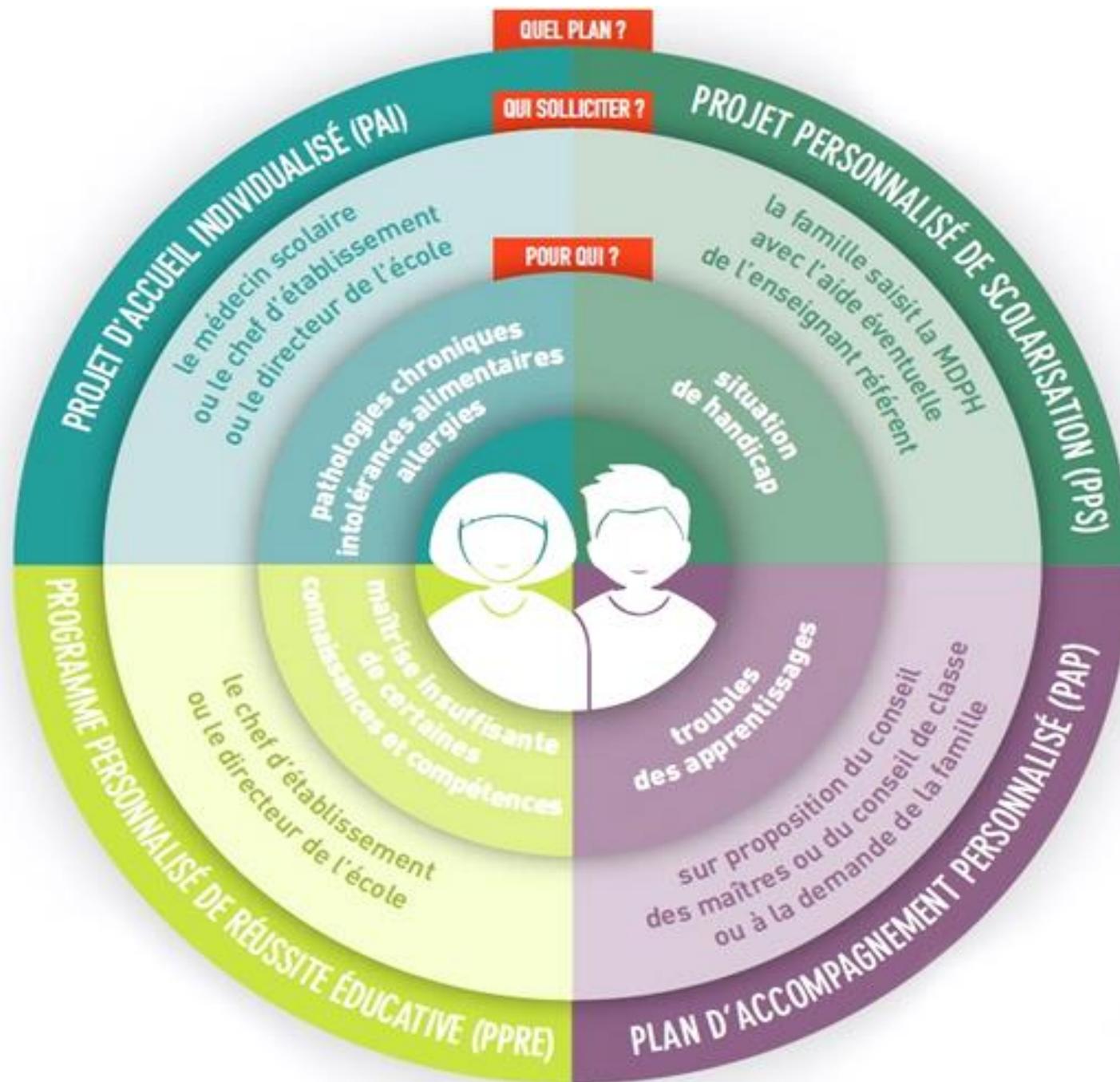
*16 rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY  
tél. 03 80 50 09 48 - [contact@pluradys.org](mailto:contact@pluradys.org) - [www.pluradys.org](http://www.pluradys.org)*

*Siège Social : 7, rue du Volnay 21000 DJON – SIRET : 50754055700018  
Le Réseau PLURADYS est porté par l'association PLURADYS, association loi 1901 enregistrée en Préfecture le 21 novembre 2007 sous le n° W212003368*



# PAP, PAI, PPRE, PPS ?

Élèves à besoins éducatifs particuliers, quel plan pour qui ?



*en cas de  
maladies*



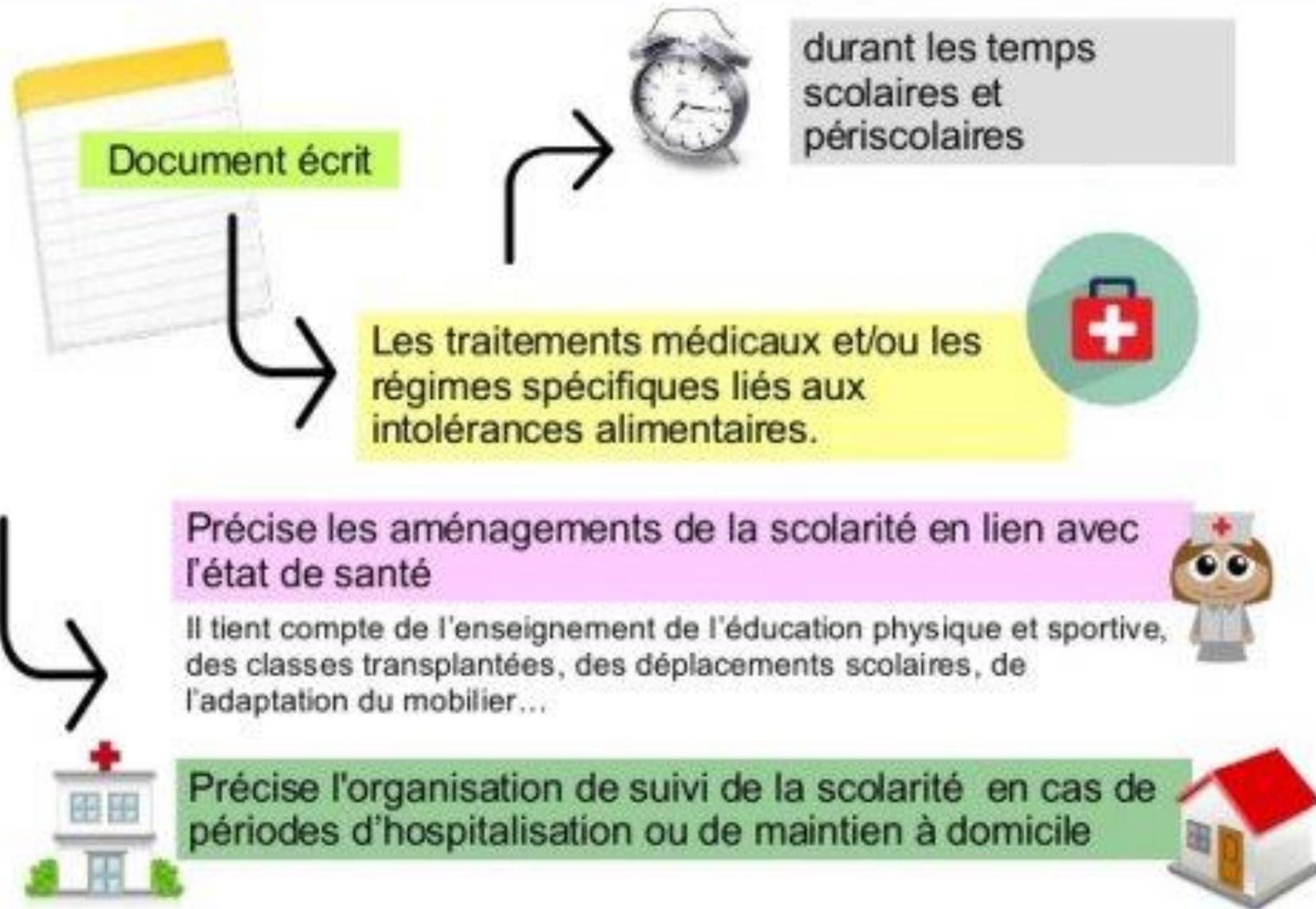
**PAI**

Projet d'accueil  
individualité

**COMMENT**

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

# PAI: Projet d'accueil individualisé



*en cas de  
difficultés scolaires*



**PPRE**

Programme personnalisé  
de réussite éducative

**COMMENT**

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

# PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative



Le PPRE concerne les élèves **qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances** et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.



Permet de **formaliser** et de **coordonner**<sup>1</sup> les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève



Accompagnement pédagogique différencié conduit en classe



2

Aides spécialisées ou complémentaires



Rased

<sup>1</sup> Renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet.

<sup>2</sup> Organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages.

*en cas de  
troubles de l'apprentissage*



**PAP**

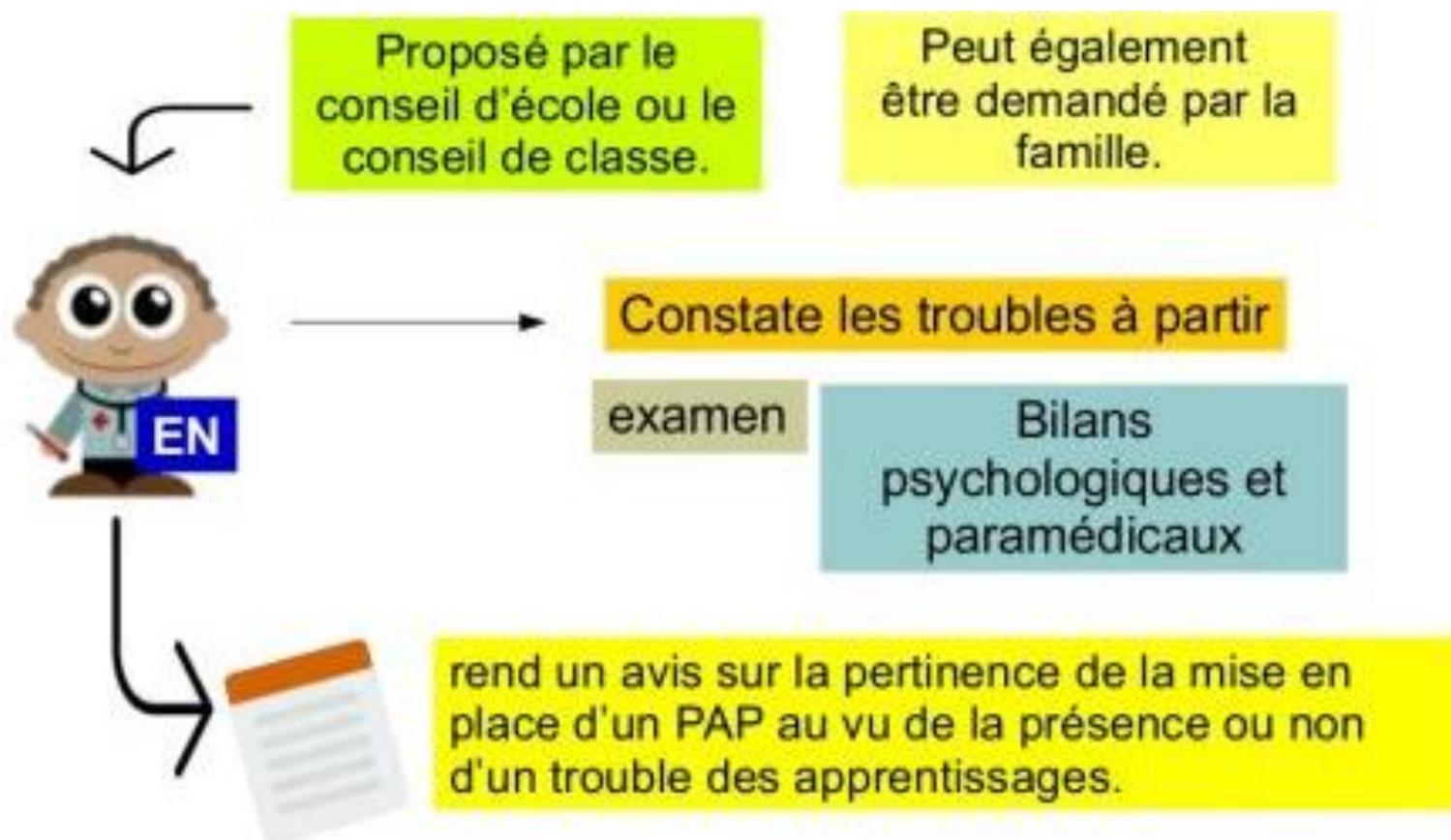
Plan d'accompagnement  
personnalisé

**COMMENT**

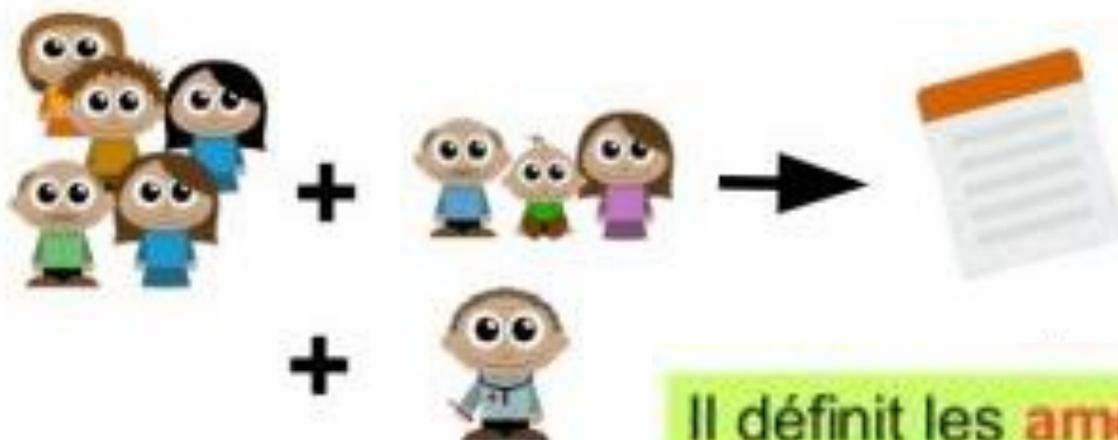
Il est proposé par  
l'école ou la famille.  
Après avis du médecin  
scolaire, il est élaboré  
par l'équipe  
pédagogique avec les  
parents et les  
professionnels  
concernés.

# PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé

Pour tout élève présentant **des difficultés scolaires durables** en raison d'un **trouble des apprentissages** de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.



Élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.



Il définit les **aménagements et adaptations pédagogiques** dont bénéficie l'élève.



La mise en œuvre du PAP est assurée par les enseignants au sein de la classe.



Permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

Modèle national

1



Révisé tous les ans

2



Afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

C'est un outil de suivi

3

organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

A NOTER

Le PAP se substitue au « PAI dys » ou à tout document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.



L'enseignant référent n'assure pas le suivi de la mise en œuvre du PAP.

Le PAP ne peut pas comporter de décisions qui relèvent de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Orientation en dispositif collectif, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté ou l'aide humaine

**Le PAP ne permet donc pas de déroger au droit commun.**

*en cas de  
handicap*



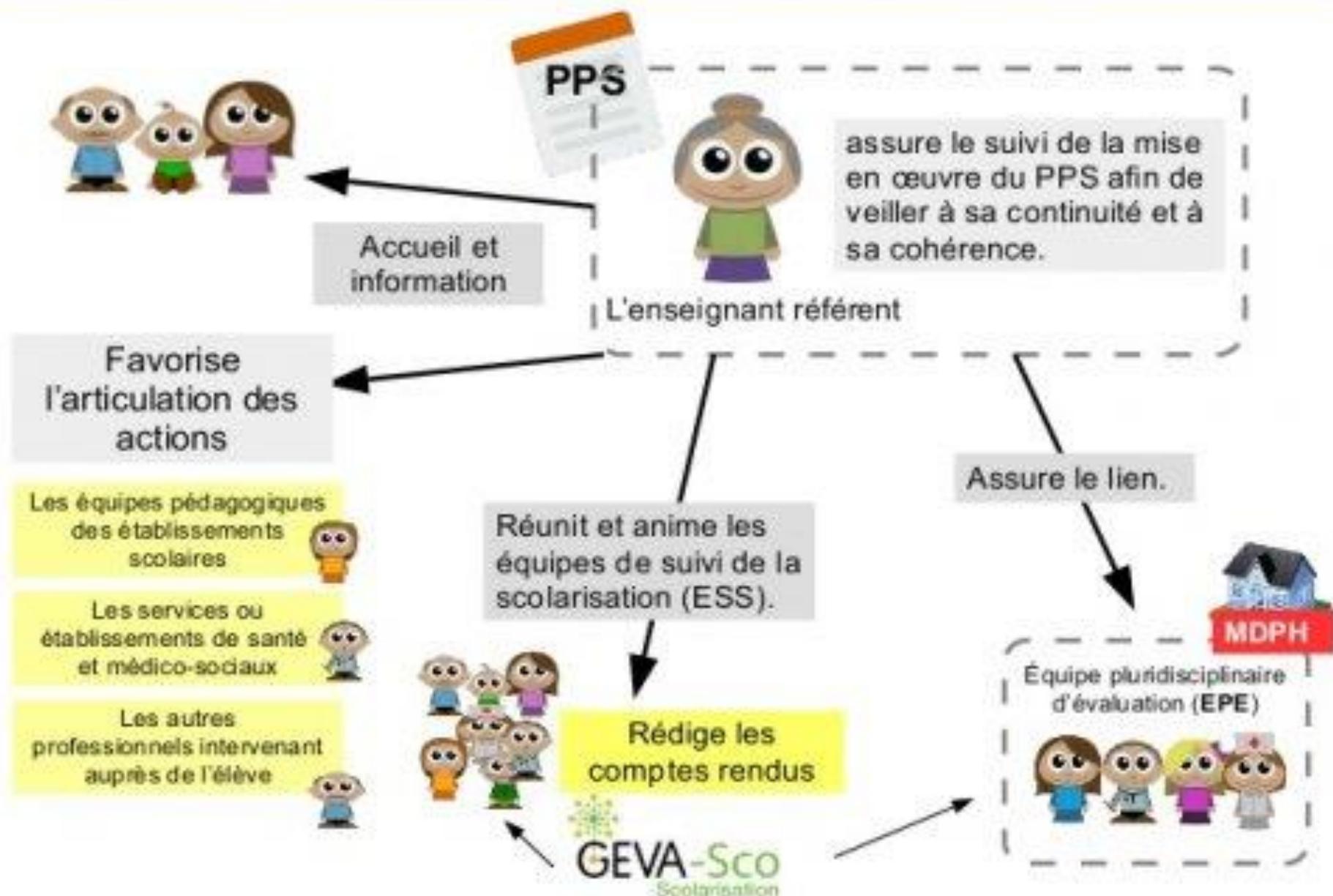
**PPS**

Projet personnalisé  
de scolarisation

**COMMENT**

La famille saisit la  
MDPH puis l'équipe  
pluridisciplinaire  
d'évaluation élabore  
le PPS qu'elle  
transmet à la  
CDAPH.

# PPS Plan Personnalisé de Scolarisation



# QUESTIONS ?

Infographie empruntée au site du  
Collège Anne Frank, sur l'académie de  
Poitiers

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-sauze-vaussais/>